



Pour diffusion, Paris, le 12 juin 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ELAN : Le gouvernement s'entête dans une logique irresponsable

Après des mois passés à alerter les ministres sur les effets néfastes d'un quota de logements accessibles et sur le flou quant à la définition d'un logement évolutif, le gouvernement s'entête à vouloir réduire le nombre de logements neufs pour les citoyens en situation de handicap et en perte d'autonomie.

Alors que les députés vont adopter le projet de loi ELAN ce mardi 12 juin, le Comité d'entente tient à réaffirmer sa ferme opposition à son article 18 et en demande son retrait.

Le Comité d'entente rappelle que le logement est un droit pour tous. Chacun doit pouvoir avoir le libre choix de son mode de vie.

L'article 18 du projet de loi ELAN prévoit que sur 100 logements construits, seulement quatre seront accessibles demain [\[1\]](#) ! La manière dont le gouvernement envisage la construction de logements pour les personnes en situation de handicap dit beaucoup de la considération qu'il leur porte. L'incompréhension est totale face à ce recul qui pénalise la société inclusive, pourtant régulièrement encouragée par le Gouvernement dans tous ses discours.

Les citoyens, y compris ceux qui sont en situation de handicap, doivent « *avoir la possibilité de choisir, sur la base de l'égalité avec les autres, leur lieu de résidence et où et avec qui ils vont vivre et qu'ils ne soient pas obligés de vivre dans un milieu de vie particulier.* » (Article 19 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées).

Le Défenseur des droits, dans son rapport du 11 mai dernier, explique que « *les conditions de mise en accessibilité des immeubles d'habitation et des logements, prévues à l'article 18 du projet de loi ELAN, sont de nature à porter atteinte aux droits des personnes handicapées énoncés dans les engagements internationaux* ».

Le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) s'est également prononcé à plusieurs reprises pour donner un avis défavorable à ce texte.

Par ailleurs, concevoir pour tous est source d'économie. « *La vérité économique est là : ordonner, répéter, simplifier dès la conception dans la perspective de l'accessibilité universelle et d'un usage de confort pour tous s'avère la démarche la moins coûteuse.* » [\[2\]](#) rappelle Pierre Grosbois, l'un des experts les plus renommés en matière d'accessibilité.

Si les associations ont été concertées, elles demeurent néanmoins en total désaccord avec l'article 18 du projet de loi ELAN.

Le handicap a été annoncé et promu comme une priorité du quinquennat. Le handicap concerne directement 12 millions de français. Est-ce vraiment en réduisant les bases de l'accessibilité universelle et en revenant sur les conventions internationales et les traités européens souscrits que le gouvernement va changer le quotidien des personnes handicapées ?

A l'heure où la loi ELAN est soumise au vote final de l'Assemblée nationale, le Comité d'entente ne peut accepter un tel recul et demeure en total désaccord avec son article 18 dont il demande le retrait.

[\[1\]](#) En France, 40% des logements construits ont 4 étages au-dessus du rez-de-chaussée (R+4), seuil qui déclenche l'obligation d'un ascenseur et par conséquent le respect de la réglementation accessibilité. Les 60 autres % ne sont pas obligatoirement rendus accessibles hormis les logements en RDC. Par conséquent, le quota de 10% prévu à l'article 18 du projet de loi ELAN s'applique au 40% ce qui représentera demain 4% de logements accessibles.

[\[2\]](#) LE MONDE ECONOMIE | 30.05.2018 à 16h45 | Par Louis-Pierre Grosbois (Architecte urbaniste, professeur honoraire à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette)

CONTACTS PRESSE

APF : Evelyne Weymann
evelyne.weymann@apf.asso.fr
01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37

CFPSA : Edouard Ferrero
06 14 85 42 62

FFAIMC : Jacky Vagnoni
jacky.vagnoni@ffaimc.org
06 75 37 67 91

Fnath : Arnaud de Broca
06 20 51 04 83

GIHP : Stéphane Lenoir
stephane.lenoir@gihpnational.org
06 14 85 42 62

